

Ecole Primaire Publique d'Estivareilles
Rue du 21 août 1944
42380 ESTIVAREILLES

Tel : 04 77 50 20 40 Courriel : ce.0420248s@ac-lyon.fr
(Décharge de direction : le jeudi)

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE N°1
JEUDI 20 OCTOBRE 2022 .
CIRCONSCRIPTION ANDREZIEUX SUD

MEMBRES PRESENTS/EXCUSES/ABSENTS

PRESENTS		EXCUSES		ABSENTS	
Noms- prénoms	Qualité	Noms- prénoms	Qualité	Noms- prénoms	Qualité
FLACHON Christelle	Directrice d'école	ROBERT Myriam	IEN		
JOUBERT SOUCHON Sandrine	Enseignante	CHEVALIER Michèle	DDEN		
DAURELLE Nathalie	Enseignante	BARCOUDAT Marie Claire	Conseillère Apinac		
DUPRE Isabelle	Enseignante				
BARTHELEMY Pierre	Maire				
CHARBONNEL Eglantine	adjointe municipale Estivareilles				
BROSSIER Virginie	Enseignante (décharge de direction)				
MONIER Jean Luc	Conseiller municipal la Chapelle en Lafaye				
REY Severine	Conseillère municipale Montarcher				
LUMINET Delphine	Déléguée parents d'élèves				
FURNON Jeanne	Déléguée parents d'élèves				
SANNA Rémi	Délégué parents d'élèves				
ROIRON Magali	Déléguée parents d'élèves				
VALENTIN Jean Marie	DDEN				
MAISONNEUVE Christelle	Directrice du Périscolaire/atsem				
ESTRADE Elise *	stagiaire enseignante invitée				

* stagiaire élève Professeur des Ecoles présente les jeudis en cm1 cm2 jusqu'aux vacances de Noël.

Ordre du jour

1. INSTALLATION DU Conseil d'École et PRESENTATION DES MEMBRES
 2. BILAN DE RENTREE
 3. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR et présentation des PPMS
 4. Éducation à la sexualité - pour information
 5. PROJETS
 5. BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE
 6. POINT TRAVAUX , BUDGETS ET MATÉRIEL
-

1. INSTALLATION DU CONSEIL d'ECOLE et PRESENTATION DES MEMBRES

Tout ce concerne la vie de l'école en général, des projets des enseignants jusqu'à la sécurité des lieux, peut être abordé en conseil d'école . Le Conseil d'école se réunit 3 fois par an, délibère et vote dans certains cas (comme le règlement intérieur de l'école) et débat dans d'autres cas pour améliorer les conditions d'apprentissage et de vie à l'école. La présence des différents membres permet d'aborder toute sorte de sujets, et de communiquer les remarques des usagers du quotidien (: parents, enfants, équipe éducative) à la Commune. Pour l'équipe enseignante, la communication avec la mairie et les services municipaux est fluide et les tracas ou problèmes techniques reçoivent une réponse de la mairie. Merci aux services techniques pour leur réactivité.

Voici un lien qui présente la composition et les attributions du Conseil d'Ecole .

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID173/les-representants-des-parents-d-eleves>

Résultats des Elections des délégués de parents d'élèves qui se sont tenues le vendredi 7 octobre 2022 (puis un tirage au sort le mardi 10 octobre pour le 4e parent)

A l'issue du scrutin . 4 titulaires représentant les 4 classes ont élus délégués de parents :

LUMINET DELPHINE

SANNA REMI

FURNON JEANNE

ROIIRON MAGALI

Les parents délégués sont invités à faire passer par l'école leurs coordonnées après les vacances de Toussaint aux autres parents d'élèves ; ces coordonnées seront aussi collées dans les cahiers de liaison des élèves.

2. BILAN DE RENTREE A la rentrée , conformément aux mesures de Carte Scolaire, la 5e classe a été supprimée.

Effectifs : 95 élèves

classe 1 26 ELEVES de mme Daurelle 4 ps 6 ms 16 GS ATSEM MME MAISONNEUVE MME CARRET

classe 2 20 ELEVES de mme Flachon et mme Brossier (le jeudi) 8 cp 12 ce1

classe 3 26 ELEVES de mme Joubert Souchon 18 CE2 et 8 CM1

classe 4 23 ELEVES de mme Dupré en CM2

Notifications actuelles d'accompagnement par une Aesh : 2 en cm2 ET 1 en CM1 , en attente d'attribution d'heures d'accompagnement pour un nouvel élève notifié en CE2 et d'autres demandes en cours d'attente

Deux aesh accompagnent les élèves avec notification Mme Chapuis le vendredi et Mme Minchilli le mardi et jeudi depuis octobre. Pas d'aesh le lundi depuis octobre ; les affectations d'aesh sont attribuées en fonction des besoins sur le secteur et leur emploi du temps varie selon les besoins des élèves accompagnés.

APC : des activités pédagogiques complémentaires peuvent être proposées par les enseignantes sur la base du volontariat les soirs entre 16h30 et 17h15 (en petits groupes d'élèves).En maternelle aussi on peut y travailler le langage par exemple

Classes : Modification des mobiliers et déménagement des différents espaces pendant l'été : beaucoup de travail et l'aide appréciée des services techniques pour débarrasser certains objets, déménager , de même que l'équipe pédagogique et périscolaire et de ménage ont "mouillé" le maillot. Du tri a pu aussi être fait et des objets jetés en déchetterie. Toutes les classes sont désormais réunies dans le même bâtiment.

BCD: pas encore opérationnelle , d'ici Noël sans doute ; appel aux bonnes volontés (parents , grands parents ou amis de l'école) pour faire avancer cela le jeudi entre 14 et 16h se faire connaître auprès de Mme Flachon

Covid : Le niveau socle est maintenu avec maintien concernant la vigilance et les mesures d'aération et d'hygiène . La communication des raisons d'absences des élèves est toujours prépondérante et permet d'éviter pour l'instant une hausse épidémique sur l'école . Deux cas (une enseignante et une élève) depuis la rentrée seulement.

Poux : merci aux parents de bien suivre les têtes de leurs enfants. Sans oublier la literie.

Rentrée : bilan de chaque classe

- classe 1 : rentrée bien passée, réaménagement de l'espace (accueil des Gs) , une sortie automnale réussie mardi 18 octobre au matin vers la Madonne dans les bois. Des ateliers de manipulation ont été menés avec des objets trouvés dans la nature, et un goûter a été pris qui avait été préparé la veille en classe. Merci aux parents accompagnateurs.
- classe 2 : évaluations cp ce1 passage et remise des résultats aux parents d'élève. Nécessité de travailler l'autonomie des élèves (petit matériel , et soin du rangement du cartable), Échelle de comportement (à venir un point chaque soir après les vacances selon 5 niveaux). Un regret : seulement 12 parents présents à la réunion de rentrée , le rdv de remise des livrets d'évaluations a permis de rencontrer presque tous les parents. Petite information concernant les anniversaires omise à la réunion parents enseignants : nous fêterons les anniversaires de chaque période le dernier vendredi de la période par un goûter
- classe 3 Rentrée bien passée . Mme Joubert Souchon est ravie de venir dans le bâtiment principal. La classe est plus nombreuse et très déconcentrée. Une réunion sera proposée sur ce thème aux parents à la rentrée des vacances.
- classe 4 : classe hétérogène mais un seul niveau : Cm2 , classe très bavarde mais volontaire . Rentrée bien passée .

2 VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR et présentation des PPMS

Règlement intérieur PAS DE grand CHANGEMENT si ce n'est les corrections faites sur le PPMS en raison de la disparition de la 5e classe cette rentrée . **Règlement intérieur validé.** (joint à ce compte rendu)

2 PPMS (plan particulier de Mise en sécurité) (présentés brièvement car modifiés surtout en raison de la suppression de la 5e classe, **PPMS validés par le Conseil d'Ecole**)

CES DEUX PPMS seront transmis à la mairie pour diffusion sur le site internet de la commune d'Estivareilles.

- ◆ 1 volet ATTENTAT INTRUSION
- ◆ 1 volet RISQUES MAJEURS

A NOTER la MAIRIE poursuit la réflexion autour d'une AUTRE SORTIE DE SECOURS vers le bas de l'école, en bas du terrain de foot (en attendant demande de rapprocher l'échelle et le matériel pour évacuer en bas du pré) voir travaux

EXERCICE D'EVACUATION INCENDIE fait le 30 septembre 2022 . Rien à signaler de particulier , la sortie s'est faite dans le calme vers le terrain de foot de la cour pour tous les élèves et tous les adultes (y compris la cuisinière) . A noter: l'animateur informatique du 2e étage était resté sur le parking arrière de l'école.

EXERCICE De CONFINEMENT (attentat intrusion) FAIT CE MATIN A 11H34 8 minutes (9 minutes pour les maternelles et la classe de cp ce1) . BON fonctionnement du système depuis le talkie de la cuisine , volume sonore à monter en cp ce1 seulement. Tout le monde s'est calfeutré et resté dans le calme auprès des adultes. Les petits de maternelle jouent bien à cache cache et sont rassemblés avec les CP CE1 dans la couchette dans le silence . Bravo à tous. Un bref retour pour libérer les élèves, et leur communiquer la réussite de leur réaction par la directrice dans la foulée , d'où le temps un peu plus long pour les classes 1 et 2.

nb stagiaires et autres personnes PRESENTES dans le bâtiment

- Margaux cantinière, Élise Estrade STAGIAIRE PEMF , M Brenier , animateur informatique extérieur étaient présents ce matin et informés sur la conduite à tenir en cas d'évacuation ou de confinement
- (A venir : Stagiaire du 21 11 2022 au 9 12 2022 sur la classe maternelle MARGOT ORELUT élève 2NDE assp)

4. Éducation à la sexualité - pour information

Les membres du Conseil d'école sont informés de la parution d'une circulaire du 30 septembre 2022, et Mme Flachon en a indiqué les enjeux et finalités : appréhender dès le plus jeune âge la question du consentement, la connaissance de son corps et le respect dû à autrui. La finalité est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le Conseil d'école sera informé des modalités et approches pédagogiques en classe lors d'un prochain Conseil d'école.

5. PROJETS (grâce au financement de l'Ape ET participation des familles)

<u>toutes classes</u>	<u>classe 2</u>	<u>classe 4</u>
projet de labellisation d' Ecole EDD les INCORRUPTIBLES Découverte littérature jeunesse opéra divers spectacles selon les classes : ➤ cl 1 Le mensonge Jeudi 2 mars 2023 ➤ cl 2 Le Rossignol & l'Empereur de Chine Vendredi 20 janvier 2023 ➤ cl 3 et 4 Huit saisons Mardi 16 mai 2023 Vente de livres avec L'Ivresse (boutique de ST Bonnet) DU 21 au 25 novembre AU 2E ETAGE après la classe Spectacle de Jean René (chanteur) 12 12 2022 journée multi ateliers de Noël (décloisonnement en groupes multi âges) 14 12 2022	opération cyberplume (production d'écrit via l'outil informatique)	cyberplume cyberzen dispositif visant à apprendre à naviguer en ligne en sécurité recyclage (opération terracycle) avec une sortie en fin d'année Avec le cinétoile Opération Clap ton film (thème les effets spéciaux)

PISCINE STAGE EN FIN D'ANNEE les ce2 seront priorisés on aura plus d'info en cours d'année .

Remerciement à l'ape (Association des Parents d'Eleves) POUR LE FINANCEMENT d'une grande partie de ces sorties et des spectacles.

5. BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

SOLDE + 1862,65 euros en banque et en caisse 135€62 .

ACQUISITION DE PETITS MATERIEL , achats et revente des photos scolaires, subvention de la mairie pour l'adhésion à l'occe et l'assurance ,frais bancaires , bilan positif

Sur le compte bancaire au 31 08 2022 restait 2279,72€ (-auxquels n'avaient pas été déduits 2 chèques pour un total de 417,07) et en caisse 135€62 .

Pour l'année 2022 2023 une régie d'avance de 30 euros en espèces a été donnée à la classe de Mme Joubert Souchon, à celle de Mme Flachon et à celle de Mme Daurelle sur les espèces de la caisse.

6. POINT TRAVAUX , BUDGETS ET MATÉRIEL

achats / travaux demandés :

- quel est le budget restant par classe (le solde de la classe de Mme Béal pourrait il être utilisé d'ici la clôture du budget annuel ?) réponse toujours attendue de la mairie avant fin novembre pour pouvoir connaître le solde encore utilisable par les enseignantes.
- installation de la fibre très attendue
- dans toutes les classes , suivre les barres plastiques souples anti pince doigts sur les portes
- le chauffage de l'ancienne salle de classe du bâtiment annexe est tjs en fonctionnement
- la marche supplémentaire en bas de l'escalier qui mène au terrain de foot
- suivre les trous , ravinés par la pluie entre la cour du haut et le terrain de foot (au dessus du toboggan)
- installation de la tisanerie
- vérifier lampes et interrupteurs de la petite salle de garderie
- envisager de mettre au plafond les vidéoprojecteurs en mode suspendus dans chaque classe
- accrocher l'échelle , et la bloquer (cadenas) au mur , et disposer la barre à mine et le tournevis nécessaires à proximité du grillage (en sécurité) pour l'évacuation vers la Rd498 en cas d'intrusion vers le portail , en attendant la mise en place d'une issue de secours en lieu et place des wc publics.
- suivre les néons : certains ne fonctionnent pas (bureau de direction , classe 1 et 2)

CLASSE 1 :

- un nouveau vidéoprojecteur fonctionnant correctement (CEUX A LED seront testés mais inopérants l'an dernier)
- une clef a été changée avant l'exercice de confinement de ce matin .
- un rail de rideau extérieur est à réparer (voir avec Mme Daurelle)

CLASSE 3 :

- un radiateur est brûlant et ne peut tjs pas être éteint ni baissé
- aucun rideau occultant dans cette classe
- des lumières sous les escaliers pour éclairer les porte manteaux des élèves
- une prise murale doit être rescellée correctement avec son cache vers le tableau
- porte d'entrée : la vitre à fixer et la poignée qui ne ferme pas

CLASSE 4 :

- porte d'entrée : la poignée qui ne ferme pas correctement
- installer un bloc de 4 prises vers la prise existante (vers le bureau) voir avec Mme Dupré.

annexe : règlement intérieur de l'école (voir plus bas)

La séance est levée à : 20heures10

Présidente du conseil d'école : FLACHON Christelle

La secrétaire de séance : Isabelle Dupré





Ecole Publique

Rue du 21 août 1944

42 380 ESTIVAREILLES

ce.0420248s@ac-lyon.fr

04 77 50 20 40

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Annexe au Règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Loire

HORAIRES - ACCUEIL ET REMISE DES ÉLÈVES AUX FAMILLES

- ❑ Horaires
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 08h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30

- ❑ Accueil des élèves - L'accueil se fait 10 min avant le début des cours, comme précisé ci-dessus, selon les modalités suivantes :
 - Élèves de PS MS et GS : accueil dans la classe le matin et l'après-midi.
 - Élèves de CP à CM2 : accueil dans la classe le matin, accueil dans la cour l'après-midi.
 - Accompagnateurs : 1 seul par élève, avec respect des conditions sanitaires en vigueur.

- ❑ Sortie des élèves
 - Élèves d'âge pré-élémentaire : ils sont remis à un adulte référent dans la classe au moment de la sortie. Il est alors demandé aux parents de ne pas stationner dans la cour afin que les services périscolaires puissent se faire dans de bonnes conditions.
 - Élèves d'âge élémentaire (à partir du CP) : ils sont conduits par leur enseignant dans la cour. Ceux qui quittent l'établissement rejoignent leurs parents qui les attendent au portail, à l'extérieur de la cour. Ceux qui restent dans l'établissement sont pris en charge par les services périscolaires dans la cour.
 - En cas de retard des accompagnateurs, les élèves sont confiés aux services périscolaires.

- ❑ Obligation scolaire à partir de 3 ans. Pour les enfants ne fréquentant pas la classe toute la journée, une convention devra être établie avec la direction de l'école et validée par l'Inspecteur-trice de l'Education Nationale de la circonscription.

MODALITÉS DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- ❑ Dans chaque classe, le dialogue est primordial entre parents et enseignants. Les parents qui le désirent peuvent demander une entrevue avec l'enseignant via le cahier de liaison.

Il est rappelé que les enseignants ne sont pas disponibles sur les temps de sortie de classe ; ils veillent à l'organisation des mouvements d'élèves et à la sécurité.

- ❑ Une réunion de classe est proposée en début d'année, dans le courant de la première période.
- ❑ Le directeur veillera à faire circuler les informations relatives à l'école ainsi qu'à l'association des parents d'élèves et aux services périscolaires.
- ❑ Il est rappelé que, dans la mesure du possible, les rencontres avec le directeur se feront les jeudis.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- ❑ Enfants malades :
 - Si un enfant est malade ou qu'il risque de contaminer les autres, il ne doit pas venir à l'école.
 - Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent rester seuls en classe pendant les récréations.
 - Aucun médicament ne doit être présent dans les sacs. Les traitements médicaux réguliers doivent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), en lien avec le médecin scolaire.
 - Les familles ne doivent pas hésiter à signaler les problèmes de santé, les poux, ainsi que les problèmes familiaux.
- ❑ Absences
 - Tout enfant inscrit à l'école est soumis à une obligation d'assiduité scolaire.
 - Toute absence doit être annoncée à l'enseignant de la classe au plus tôt et les parents doivent en faire connaître le motif par écrit (via le cahier de liaison, par exemple).
 - Les motifs d'absence légitimes sont les suivants (Article L131-8 du Code de l'Education): "maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation. Celle-ci peut consulter les assistantes sociales agréées par elle, et les charger de conduire une enquête, en ce qui concerne les enfants en cause."
 - A compter de 4 demies-journée d'absences durant le mois sans motif légitime, le directeur saisit le DASEN sous couvert de l'IEN.
- ❑ Collation en milieu scolaire
 - Les goûters sur le temps scolaire ne sont pas autorisés.
 - En concertation avec les familles concernées, une collation peut être prise sur le temps d'arrivée pour les enfants n'ayant pas pris leur petit déjeuner.
- ❑ Sécurité :
 - Dans la cour et lors de déplacements, les élèves sont toujours sous la surveillance d'un ou plusieurs adultes qui veillent à la sécurité de chacun.
 - Durant les récréations, en raison de la présence des petits, les jeux doivent être calmes. Il est défendu de pratiquer des sports collectifs en dehors de l'espace dédié.
 - Les élèves portant des lunettes doivent les laisser dans la classe lors des récréations et activités sportives, hormis avis médical ou de la famille.
 - Pendant la période de neige, il est interdit d'apporter des luges dans l'enceinte scolaire, ainsi que de lancer des boules de neige.
 - Exercices du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : Des exercices en réponse aux risques d'incendie, de risque majeur, d'intrusion ou d'attentat sont pratiqués dans l'année scolaire. Les procédures ainsi que les données et registres concernant ces sujets sont consignés dans le classeur PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). En cas de nécessité les élèves peuvent être

confinés à l'école , et les parents seront tenus au courant par le directeur du moment propice pour venir les chercher (par voie téléphonique, sms ou affichage au portail selon le cas).

□ Hygiène

- Pour son bien-être et sa vie sociale, l'enfant doit se présenter avec une tenue propre et adaptée à la météo.
- De même, une attention particulière doit être portée au soin et à la propreté du corps (cheveux, mains, ongles, oreilles, ...). Un travail en lien avec l'infirmière scolaire et les assistantes sociales sera proposé en cas de manquement à ces règles.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

- Des activités pédagogiques complémentaires, proposées par les enseignants et sous la responsabilité de l'Éducation Nationale, seront proposés à certains élèves sur la base du volontariat.
- Elles pourront consister en de l'aide aux apprentissages ou des activités autour de projets pédagogiques.
- Elles seront organisées entre 12h00 et 14h00 ou entre 16h30 et 17h30, selon les classes et les périodes.

RESPECT DES RÈGLES DE VIE

- Les comportements dangereux et attitudes irrespectueuses, envers les camarades et les adultes de l'école, sont interdits.
- Tenue vestimentaire - Les inscriptions ou accessoires à caractère provocateur, publicitaire ou idéologique sont proscrits.
- Les objets personnels sont tolérés mais :
 - l'école décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol.
 - l'école s'autorisera à les confisquer provisoirement ou les interdire s'ils devenaient source de conflits ou un obstacle aux apprentissages.
 - Les téléphones mobiles sont interdits.
- En cas de non respect des règles de vie, les enseignants sont en mesure d'attribuer des sanctions qui auront valeur d'obligation. Le cas échéant, une rencontre entre les parents et le directeur pourra avoir lieu et, selon les cas, éventuellement découler vers une sanction adaptée et/ou un signalement aux services académiques et préfectoraux.

Cette annexe pour l'école d'Estivareilles précise localement le " Règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Loire " qui est consultable sur la page suivante :

<https://www.ac-lyon.fr/loire-directeurs-d-ecole-121938>

